

## Le CPE : Pour ? Contre ? - 1/2

**Comme nous avons pu le voir à travers les médias comme la télévision, les journaux ou la radio, que les CPE sont devenus un sujet très important dans les conversations d'aujourd'hui. Nous verrons à travers cet article en quoi consiste le CPE, les garanties qu'il assure et le pourquoi des conflits entre les jeunes et le gouvernement.**

Le "CPE" (Contrat Première Embauche) suscite beaucoup de débats à travers les groupes de jeunes et le gouvernement. En effet après la déclaration de monsieur Dominique de Villepin, le 16 janvier 2006, sur une éventuelle adoption d'un certain contrat permettant selon lui de réduire le chômage chez les jeunes, les groupes de syndicats, les partis de gauche, les groupes de jeunes, essayent de faire entendre leur voix pour résister au vote de ce contrat. Pourtant face à une majorité de députés et à l'utilisation de l'article 49/3 sur l'égalité des chances par le Premier Ministre, ce projet de loi a été finalement accepté à l'Assemblée Nationale ainsi qu'au Sénat. Beaucoup ont donc tenté de manifester pour le retrait du CPE mais le gouvernement fait face et garantit que le CPE sera mis en vigueur dans les semaines à venir. Mais une chose très importante semble échapper à ces manifestants, c'est que ce contrat contient des garanties permettant d'avoir une certaine meilleure qualité.

Les garanties que propose le cpe

Il est très vrai que le CPE met en évidence des garanties que nous ne pouvons pas oublier surtout qu'elles sont très favorables pour le salarié. Il est sûr que ce contrat ne dure que 2 ans et que le jeune qui est sous ce contrat peut être renvoyé sans motifs. Mais n'est-ce pas déjà bien d'avoir travaillé pendant deux ans tout en étant rémunéré et avoir une chance d'être engagé par un CDI ?

Déjà la plus grande garantie que le contrat première embauche assure c'est d'essayer de réduire la précarité de l'emploi chez les jeunes de 26 ans et moins qui enchaînent les stages, les CDD, les emplois d'intérim... Tous ces jeunes, pour le gouvernement, doivent avoir un emploi stable et bien rémunéré.

Certe, le CPE englobe des garanties internes et propres à lui qui font toute sa spécialité. En effet prenons un par un ces garanties :

- C'est une garantie de rémunération : en aucun cas les rémunérations ne pourront être inférieures au régime commun des salariés.
- C'est un droit à la formation individuel ouvert dès la fin du mois alors que dans les autres contrats le droit à la formation ne s'ouvre qu'au bout d'un an.
- C'est une protection en cas de licenciement : en cas de rupture du CPE après 4 mois une allocation forfaitaire de 490€ sera versée par l'état pendant 2 mois.
- Tous les stages, les CDD dans l'entreprise sont décomptés de la période de consolidation de 2 ans nécessaire pour avoir un passage au CDI.
- Il y a l'accès au logement avec "locapass" dont les possibilités sont élargies lorsqu'un jeune veut louer un appartement.

Les banques ont décidé que les CPE seront considérés comme des CDI en cas de demande de crédit auprès d'une banque.

Voici donc les garanties offertes par le CPE.

Des conflits, pourquoi ?

Les principaux acteurs du mouvement "stop au CPE" sont les partis de gauche qui insistent sur le fait que le contrat première embauche est source de précarité de l'emploi parce que justement il ne garantit pas automatiquement la conversion du CPE en CDI. Mais pourtant la droite au pouvoir ne reste pas sans réponses aux accusations portées au CPE. Cette droite insiste bien sur le fait que ce contrat permettra, à long terme, de

## Le CPE : Pour ? Contre ? - 2/2

réduire la précarité de l'emploi et de ce fait la chômage chez les jeunes. En effet elle accuse le coup en faisant remonter à la surface les anciens emplois jeunes du gouvernement Jospin et leur soi-disant utilité sociale.

C'est pourquoi, sans projet de dialogue sérieux entre les deux partis qui s'oppose sur l'utilité des CPE, il existera toujours des conflits moraux et également physiques.

### Conclusion

Est ce qu'au fur et à mesure que le temps avance, les conflits s'appèseront après un dialogue favorisant les échanges ? Ou cette situation continuera-t-elle de stagner et à obliger les étudiants à sortir dans les rues pendant les futures périodes d'examens ?

Si oui comment cela va-t-il se passer ?